Mentions Légales Tirage au Sort
Mr. Wonderful – Fun*das bcn

1. Organisateur

L'entreprise **MR. WONDERFUL COMUNICATION S.L.** (ci-après dénommée "Mr. Wonderful" ou l'"organisateur") hola@mrwonderful.es, organise un tirage au sort (ci-après dénommé "le TIRAGE AU SORT") sous son entière responsabilité et en conformité avec les mentions légales détaillées ci-dessous.

2. Période du tirage au sort, prix et mécanisme de participation

Le TIRAGE AU SORT aura lieu à partir du24 avril 2017, à 00:01 (CEST), jusqu'au 2 mai 2017, à 23:59 (CEST).

Le prix consistera en 3 pack de 3 produits de la collection Mr. Wonderful + Fun*das Bcn.

Pour participer au tirage au sort, les utilisateurs devront :

(1) suivre le compte @mrwonderful_fr sur Instagram ;
(2) suivre Fun*das Bcn sur Instagram @fundasbcn; et
(3) remplir un formulaire sur le post du tirage au sort (www.muymolon.com).

3. Notification au gagnant

Le gagnant sera choisi par Mr. Wonderful de façon aléatoire, à travers la plateforme *Random*, parmi tous les participants au tirage au sort. Le gagnant sera informé le 3 mai 2017.

Mr. Wonderful communiquera avec les gagnants et leur demandera des données personnelles nécessaires pour l'envoi du prix. Dans le cas où le gagnant ne répond pas dans les 15 jours suivant à la communication, Mr. Wonderful contactera le participant suivant dans le classement sélectionné. En soumettant ses données personnelles, le gagnant accepte expressément les conditions décrites dans ces mentions légales.

4. Conditions pour participer

Toute personne physique, majeure, dotée d'une pleine capacité pour exercer ses droits et résidant en France (métropolitaine). La participation à ce TIRAGE AU SORT est gratuite.

Pour pouvoir participer au TIRAGE AU SORT, le participant doit être titulaire d'un compte Instagram et son profil doit être public. De plus, en participant à ce concours, le participant accepte connaître et respecter les conditions du réseau social respectif.

5. Propriété Intellectuelle et Cession de Droits d'Image

Le gagnant consent, en toute connaissance de cause, à ce que son nom complet et de sa photo de profil publique d'Instagram apparaisse dans les comptes d'Instagram du tirage au sort et sur tous les profils de réseaux sociaux dans lesquels le tirage au sort aurait un compte.

6. Protection de données

Mr. Wonderful garantie le total respect de la Loi Organique 15/1999, du 13 décembre relative à la Protection des Données à Caractère Personnel dans le traitement des données personnelles, ainsi que dans le reste de la législation applicable en matière de protection des données.

Les données facilitées par tous les participants pourront être incorporées dans les fichiers automatisés correspondants de Mr. Wonderful. Ces données seront utilisées pour les identifier en tant qu'utilisateurs de Mr. Wonderful, pour mener à bien l'attribution du prix, ainsi que pour développer des actions promotionnelles, de caractère général ou adaptées à leurs caractéristiques personnelles. Le participant pourra à tout moment exercer gratuitement ses droits d'opposition, d'accès, de rectification et d'annulation de ses données en envoyant un courriel à lopd@mrwonderful.es et/ou support@fundasbcn.freshdesk.com.

7. Fiscalité

Le gagnant du prix sera tenu de respecter toutes les obligations fiscales établies par la législation en vigueur applicable et devra, le cas échéant, prendre totalement en charge le paiement de celles-ci.

8. Acceptation des mentions légales et responsabilité

Le seul fait de participer au tirage au sort implique que le participant accepte totalement les conditions de ces mentions légales. De la même manière, la participation à un tirage au sort de cette nature implique l'acceptation des normes du réseau social à travers lequel le concours se déroule.

9. Réserve et limitations

Mr. Wonderful et Fun*das Bcn se réservent le droit d'introduire des changements visant à assurer le bon fonctionnement du tirage au sort dans le cas d'une cause juste ou de force majeure. Mr. Wonderful et Fun*das Bcn se réservent le droit de reporter la date ou la durée du tirage au sort, et s'autorisent à réinterpréter les présentes mentions légales.

10. Autres normes applicables

Les commentaires offensifs, insultes, menaces, langage grossier, contenus dégradants ou propos dénigrants envers d'autres membres de la communauté ou envers nos produits ou services, marques ou membres de l'équipe ne seront en aucun cas tolérés.

11. Législation applicable et Tribunaux compétents

Pour tout ce qui n'est pas stipulé dans les présentes mentions légales, ce tirage au sort sera régi par les dispositions de la norme espagnole applicable au moment de sa réalisation. Toute réclamation relative à ce tirage au sort doit être soumise par écrit à Mr. Wonderful Comunication S.L., Dpt. Juridique, Av. Diagonal 435, 4º-1, 08036 Barcelone. Les tribunaux compétents en ce qui concerne un éventuel conflit ou une possible controverse lors du présent tirage au sort sont les Tribunaux de la ville de Barcelone.